

faut que le salarié moyen puisse se procurer ce qui est absolument indispensable à son foyer.

Jé propose ensuite la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg, afin que la valeur des provendes et des céréales secondaires ne soit plus sujette à fluctuation, et que le blé ne revienne pas à la bourse pour être, lui aussi, sujet à de constantes variations, ce qui influe sur le coût de la vie au Canada.

En troisième lieu, je propose le rétablissement de l'impôt sur les surplus de bénéfices, de façon que la population canadienne soit assurée que certaines personnes ne réalisent pas de bénéfices exorbitants quand des millions d'autres sont réduites à la misère ou n'ont pas le nécessaire.

J'imagine qu'un tel programme ne plaira guère à ceux qui, profitant des circonstances, ont pu faire main basse sur tout ce qui se présentait. Toutefois, j'estime que ce strict minimum est essentiel dans les conditions actuelles, et l'on devrait y pouvoir jusqu'à ce que le commerce et la production soient redevenus à peu près normaux.

La réponse du premier ministre à la population canadienne constituera l'une des plus importantes déclarations qu'il ait jamais faites au cours de sa longue carrière politique. J'espère qu'il ne s'attardera pas trop à tancer ceux qui n'approuvent pas ses idées. Je n'hésite pas à affirmer qu'il aura l'appui de tous les députés sérieux, à quelque groupe qu'ils appartiennent, s'il expose un programme propre à enrayer la hausse du coût de la vie. Je puis l'assurer qu'il sera en butte à une âpre et constante opposition de la part de notre groupe s'il néglige de le faire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le présent débat, à défaut d'autre mérite, a du moins celui d'avoir mis à l'épreuve notre résistance et je suis heureux de constater, à la fin d'une semaine complète consacrée à écouter les arguments qu'on a exposés et répétés au cours des délibérations, que j'ai pu faire preuve d'autant d'endurance que quiconque, ce qui, à mon sens, n'est pas trop mal pour un homme de soixante-treize ans.

J'ajoute que, dans une certaine mesure, le débat a aussi mis à l'épreuve notre patience. J'éprouve une certaine satisfaction en songeant que j'ai été capable d'écouter ce qu'on aurait pu appeler, dans certains cas, une bordée d'invectives et que pourtant je me suis abstenu de tout propos désagréable ou hargneux à l'endroit de ceux qui formulaient ce genre de remarques.

Quoi qu'il en soit, il reste une réelle consolation, car ce qu'il nous a fallu écouter n'est

[M. Castleden.]

rien comparé à ce que nous aurions entendu si, après que quelque honorable député d'en face eût proposé l'institution d'un comité d'enquête sur le coût de la vie, le Gouvernement avait refusé de se rendre à sa demande. Des députés des divers groupes m'auraient dit, chacun à sa façon, qu'en présence d'un problème important,—tous conviennent, je crois, que le coût de la vie constitue l'une des plus graves questions de l'heure non seulement au Canada mais partout dans le monde,—la première mesure à prendre est d'en rechercher les causes. Les honorables vis-à-vis nous auraient dit que telle est la méthode suivie par les médecins quand ils cherchent à enrayer une maladie. Je leur ferai remarquer que les frais de la maladie augmentent le coût de la vie des familles qui en souffrent. Les députés qui pratiquent le droit nous ont dit que telle est la méthode qu'ils suivent afin de régler les problèmes de leurs clients. Ils vont d'abord à la racine du mal à guérir. Les honorables vis-à-vis nous ont dit que la recherche des causes est une des façons de procéder des savants, quand ils étudient un problème, à quelque sujet qu'il se rattache. La première démarche qui s'impose est de s'assurer des causes du mal et d'exposer ces causes au public le plus clairement possible. C'est ce que tente de faire le Gouvernement.

La résolution soumise à la Chambre est simple: elle demande la formation d'un comité chargé d'enquêter sur les causes du coût élevé de la vie. Elle énonce une ou deux autres déclarations supplémentaires propres à éclaircir les causes particulières auxquelles le public s'intéresse spécialement, à savoir celles qui ont trait à la possibilité de mercantilisme, de resserre et le reste. Et pourtant, au cours d'un débat qui a duré toute une semaine, nous avons entendu une foule d'objections à cette simple requête du Gouvernement demandant que la Chambre des communes se joigne à lui afin d'accomplir l'unique chose qui, pardessus toute autre, est nécessaire à l'étude du problème de haute importance qui nous préoccupe.

Dès l'abord, j'ai précisé clairement que ce n'était là qu'une seule des mesures que prenait le Gouvernement. J'ai mentionné en exemple plusieurs dispositions qu'il avait déjà prises et j'ai signalé qu'il se proposait d'en adopter d'autres. J'ai dit que c'était une mesure supplémentaire, et non une mesure substituée à d'autres; un moyen de plus de faire mieux comprendre à tous les honorables députés quelles nouvelles mesures nous allions adopter en vue de résoudre ce problème.

Voilà, en termes très simples, ce qu'on demandait à la Chambre. Mais qu'ont fait les